



MiningWatch Canada

# RAPPORT ANNUEL 2007



MINE HAZARD AREA  
**DANGER**  
ZONE MINIERE DANGEREUSE

Every person who removes, alters, impairs or destroys this notice, this fence or any other rehabilitation work made in accordance with Part VII of the Mining Act, is guilty of an offence and, upon conviction, is liable to a fine of not more than \$ 20,000.

Mining Act 167 (4)

Le personne qui enlève, modifie, compromet ou détruit cet avis, cette clôture ou d'autres travaux de réhabilitation exécutés conformément à la partie VII de la Loi sur les mines est coupable d'une infraction et possible, sur déclaration de culpabilité, d'une amende d'au plus 20 000 \$.

Loi sur les mines 167 (4)



ONTARIO

Ministry of the Environment

Ministère de l'Environnement

DANGER

CAUTION  
RADIATION AREA  
THE MATE



Le personnel de Mines Alerte Canada (de gauche à droite): Joan Kuyek, coordonnatrice nationale; Catherine Coumans, coordonnatrice à la recherche; Jamie Kneen, coordonnateur des communications; Susan Murdock, coordonnatrice au développement des ressources et à l'administration



## MiningWatch Canada

---

### Mines Alerte

City Centre Building, Suite 508  
250 City Centre Avenue  
Ottawa, Ontario, Canada K1R 6K7  
tel. +(613) 569-3439  
fax: +(613) 569-5138  
e-mail: [canada@miningwatch.ca](mailto:canada@miningwatch.ca)  
url: [www.miningwatch.ca](http://www.miningwatch.ca)

### **Qu'est-ce que Mines Alerte Canada?**

*Le texte qui suit est adapté de l'article d'opinion paru dans le Vancouver Sun du 2 octobre 2007 sous la plume de Joan Kuyek. Il constitue un excellent résumé de ce que nous sommes et de ce que nous faisons.*

Dernièrement, un grand cri collectif a été lancé par l'industrie minière à propos de l'impact de Mines Alerte Canada et d'autres organismes non gouvernementaux sur des projets miniers au Canada et des projets d'entreprises canadiennes actives dans le monde. L'industrie prétend que nous sommes opposés au développement et que nous créons de la pauvreté dans les collectivités autochtones et rurales.

Une question s'impose : comment des dirigeants d'entreprises minières qui font des centaines de milliers (sinon des millions) de dollars par année, dont les compagnies sont enregistrées au Canada tout en comptant des investisseurs secrets dans l'ensemble du monde développé et dont le seul objectif est de faire des profits pour leurs actionnaires, en arrivent-ils à se poser en experts de la lutte contre la pauvreté et de la transparence?

Ce serait risible si les conséquences n'étaient pas si graves.

Les entreprises minières dépensent des sommes énormes pour accéder aux minéraux présents sous nos pieds. Elles embauchent des firmes de relations publiques et des spécialistes en relations gouvernementales. Elles exercent des pressions en faveur de lois et de règlements peu rigoureux. Dans les collectivités, elles embauchent les leaders pour de petits travaux; elles répandent des rumeurs sur ceux qui les contestent; elles font des promesses d'un avenir opulent.

Fondé en 1999, Mines Alerte Canada est une coalition de vingt organismes canadiens œuvrant dans les domaines de l'environnement, de la justice sociale, des Églises, des droits autochtones et du travail. Quatre des onze membres de notre conseil d'administration sont Autochtones, y compris l'une de nos deux coprésidentes.

Nous offrons des conseils aux collectivités aux prises avec les effets de l'activité minière et nous les aidons à obtenir l'aide technique et la « voix » dont ils ont besoin pour défendre leurs intérêts. Nous exerçons des pressions pour obtenir des changements aux lois et règlements – notamment la réglementation des entreprises minières canadiennes exerçant des activités à l'échelle internationale. L'expérience nous a convaincus que l'environnement, les droits des Autochtones et les droits de la personne, la santé des collectivités ainsi que la santé et la sécurité des travailleurs ne pourront être protégés sans une réglementation vigoureuse mise en œuvre par un personnel suffisant. Il arrive à certaines occasions que cette préoccupation à l'égard des politiques publiques nous oblige à nous engager dans des procédures judiciaires, des évaluations environnementales et d'autres processus administratifs.

Nous participons également, avec des représentants de l'industrie et du gouvernement, à de nombreuses initiatives « multisectorielles ». Nous sommes l'un des membres fondateurs de l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises. Nous sommes membre du Conseil canadien pour la coopération internationale et, de ce fait, nous sommes soumis à son code de déontologie.

Nous avons un site web, [www.miningwatch.ca](http://www.miningwatch.ca), qui diffuse de l'information sur les effets de l'activité minière sur les collectivités de tous les coins du monde et qui fournit des liens vers des ressources ainsi que des renseignements précieux pour les collectivités, l'industrie, les chercheurs et les investisseurs. En 2007, ce site a reçu plus de 2 1/4 millions de demandes de page (plus de 6000 par jour en moyenne).

L'industrie minière est essentiellement une industrie de gestion des déchets qui a des avantages à court terme et des conséquences à long terme. Tant que nous n'aurons pas épuisé les ressources en métaux, ou encore, que notre efficacité en matière de recyclage et de matériaux n'aura pas rattrapé notre consommation, l'activité minière se poursuivra. Mais l'industrie doit répondre à des normes beaucoup plus rigoureuses, et elle ne peut pas être autorisée à continuer de refiler ses plus importants coûts et responsabilités au trésor public – et aux générations à venir.

Soulever des questions sur les répercussions des projets miniers, ainsi que sur la capacité des pouvoirs publics de surveiller ces projets, est un service public important. Nous sommes fiers d'offrir ce service.

### **Qu'est-ce que Mines Alerte Canada fait?**

#### **Aide technique et soutien aux collectivités et aux mouvements populaires**

Chaque année, nous fournissons à plus d'une soixantaine de collectivités au Canada, et plus d'une quarantaine à l'étranger, à des ONG et à des particuliers, de l'aide à la recherche et de l'aide technique adaptée à leurs besoins parti-

culiers. Suivant la nature de la demande, le temps consacré à cette aide peut aller de quelques minutes – pour trouver les coordonnées d'une personne-ressource – et quelques jours ou quelques semaines – pour effectuer une recherche d'information extensive ou l'analyse détaillée d'un énoncé des incidences environnementales.

## **Travail en coalitions**

En 2007, nous étions membres et nous avons participé activement à six coalitions canadiennes d'intervention :

- Le Réseau canadien de l'environnement (RCEN) – Caucus sur les mines et Caucus sur l'évaluation environnementale et la planification. Nous représentons le RCEN au Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM), à l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA), au Groupe consultatif sur le Règlement sur les effluents des mines et des métaux dans le cadre de la Loi sur les pêches (GC-REMM), au Sous-comité des mines du Groupe de travail sur l'Inventaire national des rejets de polluants (GT-INRP) et à la Table sur la durabilité – secteur minier (TDSM);
- Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), « une coalition d'organisations du secteur bénévole canadien œuvrant à l'échelle internationale pour un développement humain viable », et ses groupes de travail – le Forum Afrique-Canada, le Groupe d'orientation politique pour les Amériques et le Groupe de travail de l'Asie Pacifique;
- L'Ontario Mining Action Network (OMAN), qui « prône des pratiques minières responsables par le soutien mutuel fondé sur les intérêts communs, prenant en compte les répercussions sociales, culturelles, économiques et environnementales de l'activité minière en Ontario »;
- L'Initiative d'Halifax – où nous participons au comité directeur – dont la mission est « de transformer fondamentalement le système financier international et ses institutions, à savoir la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les organismes de crédit à l'exportation [afin d'en arriver] à l'éradication de la pauvreté, à la viabilité de l'environnement et à la pleine reconnaissance des droits de la personne »;
- Le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE), une coalition d'organismes non gouvernementaux, d'Églises, de syndicats et d'autres organismes de la société civile, qui réclame du gouvernement canadien qu'il aille au-delà des mesures strictement volontaires de responsabilité sociale des entreprises.
- La Coalition du budget vert, une coalition de vingt membres parmi les plus importantes organisations environnementales du Canada, qui prône l'écologisation de la fiscalité. L'une de ses « demandes » est la cessation des subventions minières.

## **Principaux secteurs d'activité en 2007**

Contestations fructueuses d'actions gouvernementales et du secteur minier devant les cours et les systèmes de réglementation

À la fin de 2006, Mines Alerte Canada a soumis une présentation à la Commission fédérale-provinciale d'examen et d'évaluation en matière d'environnement portant sur le projet minier Kemess North, dans le Nord de la Colombie-Britannique, faisant valoir que la Commission n'avait « d'autre choix que de trouver que [...] le projet présente des effets environnementaux graves qui ne peuvent pas être atténués et

qui ne sont pas justifiés dans les circonstances », un point qui rejoint celui de la nation Tse Keh Nay. En septembre 2007, la Commission fédérale-provinciale rejetait le projet, se rendant à notre point de vue et citant même notre présentation.

Quelques semaines plus tard, d'autres bonnes nouvelles nous arrivaient. En effet, nous apprenions que Ecojustice Canada (autrefois le Sierra Legal Defence Fund) avait remporté, en notre nom, une poursuite judiciaire lancée en 2006, qui contestait l'évaluation environnementale du projet de mine de cuivre-or à ciel ouvert Red Chris, également dans le Nord de la Colombie-Britannique. La poursuite demandait à la Cour d'invalider l'examen environnemental initial qui avait été réalisé à l'origine puisque le ministère des Pêches et des Océans et Ressources naturelles Canada n'avaient pas permis à la population de participer à la détermination de la portée du projet en matière d'évaluation environnementale, tel qu'exigé en vertu du chapitre 21 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Ce sont là d'immenses victoires dont l'importance dépasse les projets en cause.

La décision Kemess North a établi cinq « critères de viabilité » qui seront utilisés comme pierres de touche pour évaluer l'impact d'autres mines. Quelques semaines après le dépôt du rapport de la Commission d'examen dans le cadre du projet Kemess North, le projet White's Point Quarry, en Nouvelle-Écosse, était rejeté par une autre commission d'examen pour des raisons semblables.

La décision Red Chris renversait en fait une décision judiciaire antérieure, celle du cas « True North », qui avait été utilisée pour permettre à des autorités fédérales telles que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) de restreindre les évaluations environnementales fédérales aux portions des grands projets qui devaient toucher directement des secteurs situés dans les limites de leur compétence réglementaire, par exemple en évaluant seulement un bassin de résidus plutôt que la mine entière, ou encore en évaluant une route d'accès à une mine plutôt que la mine entière. Bien que le cas Red Chris ait été porté en appel, la décision de la cour fédérale est actuellement la loi qui prévaut dans tout le pays – et le gouvernement a dû réexaminer la portée de nombreux grands projets miniers.

## **Les lacs sont trop précieux pour être utilisés comme dépotoirs de résidus miniers**

Pour la première fois, Mines Alerte Canada a présenté à l'automne une requête au commissaire à l'environnement et au développement durable par l'entremise du Bureau de la vérificatrice générale. L'objet de notre préoccupation : la destruction de certains lacs par des résidus miniers, rendue recevable par l'ajout de plans d'eau spécifiques à l'annexe 2 du Règlement sur les effluents des mines de métaux ressortissant à la Loi sur les pêches, qui permet que des lacs ou des étangs soient redéfinis comme dépotoirs de résidus industriels. Sans l'annexe 2, il serait illégal en vertu de la Loi sur les pêches de décharger des résidus miniers dans les lacs. Nous croyons que notre requête sera un bon mécanisme pour susciter une réflexion sérieuse et critique sur l'ajout de plans d'eau à l'annexe 2, ce qui a été fait sans qu'une attention suffisante ait été portée à l'environnement du Canada et à la procédure établie.

## **Mettre un terme au « système d'entrée libre » en Ontario**

Le 4 décembre 2007, le Commissaire à l'environnement de l'Ontario rendait public son rapport annuel, où il réclamait la fin du système d'entrée libre, des changements à la Loi sur les mines afin de reconnaître les droits et titres des peuples autochtones, ainsi que l'évaluation environnementale des mines, se fondant pour cela sur une requête présentée par Mines Alerte Canada et CPAWS-Wildlands League. Le rapport du commissaire représente une victoire morale qui, nous l'espérons, et avec nous bien des groupes autochtones et environnementaux, mènera à un changement politique majeur.

### **Message au ministre de l'Environnement : assurez l'application de la loi!**

L'inventaire national des rejets de polluants (INRP), prévu dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE), est le moyen par lequel les Canadiens ont accès à l'information sur les polluants transférés par les entreprises et rejetés dans l'environnement de leurs collectivités. L'industrie s'est battue ferme pour éviter de rendre compte des matières mises au rebut dans les dépotoirs de résidus et les amas de stériles parce qu'elle craint la tempête de relations publiques qui s'ensuivra : les quantités sont énormes, certainement plus de 50 % de tous les rejets dont il est fait rapport en vertu de l'INRP.

Mines Alerte Canada soutient depuis longtemps que la population a le droit de savoir, aussi avons-nous accueilli avec satisfaction, en février 2006, le retrait de « l'exception minière » de l'INRP. À notre grande consternation, cependant, l'industrie ne s'est pas encore conformée à ce changement et le gouvernement ne l'a pas encore obligée à le faire.

Depuis 2006, Mines Alerte a écrit aux ministres de l'Environnement – d'abord Rona Ambrose, puis John Baird – afin d'attirer leur attention sur l'incapacité du gouvernement à appliquer ses propres lois et règlements, mais en vain. Par la suite, au début de novembre 2007, Ecojustice Canada a intenté une poursuite en Cour fédérale, plus précisément, il a présenté une requête en révision judiciaire au nom de Mines Alerte Canada et de l'Union Saint-Laurent, Grands Lacs, alléguant que le Ministre a contrevenu à la loi lorsqu'il a donné instruction aux entreprises minières d'ignorer leur responsabilité légale, en vertu de l'INRP, de rendre compte des millions de kilogrammes de pollution provenant de leurs opérations. Selon Justin Duncan, avocat à Ecojustice, « la loi est claire : les entreprises minières au Canada doivent, en vertu de la loi, rendre compte de la quantité de produits chimiques qu'elles rejettent dans l'environnement... Au lieu de cela, à la demande du ministre de l'Environnement, ces entreprises continuent de faire fi de la loi en ne rendant pas compte des énormes quantités de résidus toxiques qu'elles déversent chaque année dans notre environnement. »

Les médias ont réagi rapidement et longuement à la nouvelle de la poursuite et, quelques jours plus tard, le ministre Baird faisait lui-même des déclarations publiques sur la nécessité pour les entreprises minières de se conformer pleinement aux exigences d'Environnement Canada en matière de déclaration des déchets. À la fin de l'année, l'affaire judiciaire suivait son cours.

Habiller les collectivités à évaluer l'impact de l'activité minière sur la santé

Au début de 2007, Mines Alerte Canada s'est lancé dans l'élaboration d'une trousse d'outils détaillée susceptible de répondre au besoin exprimé par les travailleurs des mines et les collectivités touchées par les mines de mieux comprendre les effets potentiels sur la santé qu'ils peuvent rencontrer en vivant et en travaillant près d'une mine ou dans une mine. La trousse comprendra de la documentation détaillée, un guide étape par étape sur son application, des modèles de feuilles de travail et des exemples d'étude de cas pouvant être utilisés tant dans le cadre d'un cours de formation de formateurs que comme guide pratique pour les membres de la collectivité.

La conception proposée pour la trousse signifie que l'on doit établir clairement à quels types de questions elle pourra répondre et quelles seront vraisemblablement ses limites, ainsi que le fait qu'elle servira de point de départ à l'adoption de mesures préventives visant à améliorer la santé de la collectivité, à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'urgence et à l'organisation d'une action politique militante.

La trousse, qui devrait être terminée dans la première moitié de 2008, sera soumise à des essais sur le terrain avant d'être distribuée.

### **Les mines d'uranium – dans une classe à part**

Le Canada est le plus grand exportateur d'uranium au monde. Au Canada, l'uranium provient d'exploitations à ciel ouvert et de mines souterraines. Étant donné les préjudices potentiels à long terme que la fièvre de jalonnement fait peser sur l'environnement et la santé des collectivités et des travailleurs touchés, Mines Alerte accroît son travail sur l'uranium afin de fournir de la documentation et des analyses aux travailleurs, aux collectivités et aux gouvernements autochtones qui sont confrontés à de nouvelles mines d'uranium et/ou aux dangers relatifs à des projets existants (en opération ou fermés). Mines Alerte a aussi élaboré et publié une politique sur les mines d'uranium pour établir clairement qu'il n'existe pas actuellement de conditions d'extraction et d'utilisation de ce métal qui soient sûres et moralement acceptables.

Actuellement, c'est dans le nord de la Saskatchewan que se trouvent toutes les mines d'uranium en opération au Canada. Cependant, en raison de la montée des prix de l'uranium, les entreprises ont recherché des gisements connus et potentiels dans d'autres régions du Nord, notamment dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au Labrador. Des prospecteurs revisitent des gisements à faible teneur dans diverses régions, telles que le Yukon; les régions de l'Outaouais et du Pontiac, de même que les territoires nordiques des Cris et des Inuits au Québec; le sud-est de la Colombie-Britannique; et enfin Bancroft, Elliot Lake et le nord du comté de Frontenac (près de Sharbot Lake) en Ontario. L'exploration s'est intensifiée en Saskatchewan dans le bassin d'Athabasca, ainsi que dans les régions adjacentes du Manitoba, et de nouvelles activités d'exploration sont apparues au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

En plus de jouer son rôle de plaque tournante en rendant l'information disponible sur demande aux organismes communautaires et de recherche intéressés par l'extraction de

l'uranium, Mines Alerte Canada :

- a rencontré des représentants du gouvernement du Nunatsiavut (Inuit du Labrador) et fait des présentations dans des ateliers communautaires à Makkovik et Postville sur l'exploration et l'extraction de l'uranium;
- a aidé à faire pression sur le gouvernement provincial de Terre-Neuve et du Labrador pour qu'il adopte les lignes directrices de la Saskatchewan en matière de forage et qu'il exige aussi une surveillance indépendante afin d'assurer la conformité à la réglementation;
- a compilé et présenté de l'information, des références et des personnes-ressources aux collectivités autochtones et non autochtones, aux militants de l'ensemble du pays ainsi qu'aux chercheurs, aux universitaires et aux médias;
- a rencontré des représentants et des agents de soutien technique auprès de plusieurs collectivités et organisations autochtones et non autochtones;
- a fait de nombreuses présentations et interventions publiques.

#### **Le projet « *Conversations with the Earth* » à Sudbury**

En 2001, le ministère de l'Environnement de l'Ontario a réalisé l'Étude sur les sols de Sudbury, qui visait à documenter les concentrations de vingt éléments inorganiques présents dans les sols de la région de Sudbury. Le rapport *Sudbury Human Health and Ecological Risk Assessments* devait être rendu public en janvier 2007, mais en date du 31 décembre, il n'avait toujours pas été publié.

Préoccupé par la dévastation environnementale de la région et déterminé à engager les familles et les jeunes dans l'analyse de ces questions et à promouvoir la conscientisation, l'organisme *Myths and Mirrors Community Arts* a préparé une proposition qui allait amener Mines Alerte Canada, engagé par l'organisme apparenté *Canary Research Institute*, à collaborer à une initiative locale. Deux groupes se réunissant hebdomadairement ont été formés, le premier réunissait des parents et des jeunes enfants, le deuxième réunissait des jeunes. Les parents ont organisé des soirées de films documentaires, ont tenu des discussions animées sur des questions environnementales et ont participé à une campagne locale de bannissement des pesticides. Les enfants, âgés de deux à dix ans, ont construit un théâtre de marionnettes et ont écrit et réalisé leurs propres spectacles. Quant aux jeunes, ils ont organisé une série de spectacles mettant en vedette des groupes punk et hip-hop locaux et ils ont participé à des ateliers de sérigraphie dans lesquels les matériaux de base étaient des articles recyclés : sacs en tissu, tee-shirts, affiches, etc.

Les deux groupes ont collaboré à la réalisation d'une murale qui couvre les quatre murs de leur lieu de réunion et qui est « dédiée à tous les enfants qui vivent dans des collectivités minières et aux adultes qui œuvrent en faveur de pratiques minières sûres et propres ». Ils produisent le fanzine « *Muse* » qui s'intéresse à l'environnement, mais sans exclure d'autres questions locales. À la conférence de l'Ontario Mining Action Network tenue à Sudbury en novembre, *Myths and Mirrors*, en partenariat avec Mines Alerte, a tenu des ateliers jeunesse, organisé des visites guidées du site du projet et fait la promotion d'un réseau jeunesse pour les collectivités minières.

Le projet se poursuivra en 2008.

#### ***L'appel à la responsabilité des entreprises se poursuit avec la même ardeur***

Des « Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et le secteur extractif dans les pays en développement » ont été organisées en 2006 par un comité de direction gouvernemental dirigé par Affaires étrangères et Commerce international Canada et regroupant neuf ministères fédéraux. Le comité de direction a mis sur pied un Groupe consultatif regroupant des représentants de l'industrie et des membres de la société civile et dont Catherine Coumans, de Mines Alerte, était membre. Les conclusions et les recommandations découlant du processus ont été compilées au cours du premier trimestre de 2007 et ont été présentées au gouvernement fédéral à la fin de mars sous la forme d'un rapport de consensus industrie/société civile. Bien que le gouvernement ait omis de répondre à ce document pendant toute l'année 2007, le rapport a permis d'élever la prise de conscience dans les médias, parmi les élus et dans la population en général et de jeter les bases d'actions complémentaires en 2008.

#### ***Des militants latino-américains se joignent au réseau***

En mars, Jamie Kneen, de Mines Alerte, a participé à la Rencontre sur la justice environnementale et les mines, tenue sous l'égide du Centre pour l'écologie et les peuples andins (CEPA) à Oruro, en Bolivie. Entre 30 et 40 personnes venues d'Argentine, du Pérou, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, du Guatemala, de même que de diverses parties de la Bolivie, étaient présentes tout au long de cette rencontre de trois jours.

La rencontre s'est ouverte sur une présentation faite par Gilberto Pauwels, le directeur du CEPA, qui a parlé du contexte bolivien en termes de difficultés des mineurs ainsi que des conséquences environnementales et économiques de l'activité minière. Il a été suivi du ministre bolivien des Mines, Guillermo Dalence, qui a souligné les efforts du gouvernement pour recapitaliser le secteur minier et attirer les investissements étrangers tout en « renationalisant » et en construisant une industrie susceptible de maintenir de hauts niveaux d'emploi mais avec une meilleure protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement (en fait, il n'y a presque pas de mesures de protection en place actuellement). Des questions respectueuses mais dures ont été posées au Ministre à propos de différents projets en cours ainsi que sur l'inaction du gouvernement à l'égard de diverses promesses. Dans sa présentation, Jamie a parlé des intérêts des entreprises canadiennes et du gouvernement canadien dans la région et du travail de Mines Alerte Canada. Il a aussi comparé les contextes politiques canadien et bolivien, notant au passage que, généralement, les ministres des Mines du Canada ne rencontrent même pas les organismes tels que Mines Alerte et n'écourent pas davantage leurs préoccupations.

Les participants ont fait des présentations sur l'impact de l'activité minière dans leurs pays respectifs et, bien que les détails aient varié, les thèmes de la violence, de l'abus de pouvoir, de l'impunité et de la manipulation étaient constants. La rencontre a surtout exploré les besoins et les possibilités de renforcement des liens entre les organismes et les réseaux, entre les collectivités et les organismes et avec les Églises. Le

groupe a officialisé un engagement à créer un « Observatoire des conflits miniers » en Amérique latine à partir du réseau informel actuel, qui conservera la structure d'adhésion coopérative, libre et non hiérarchique qui existe actuellement (les membres ne doivent pas accepter de financement de l'industrie ni d'organismes apparentés à celle-ci).

### ***Un partenaire équatorien de Mines Alerte voit son travail porter fruits***

Notre partenaire équatorien, l'organisme DECOIN, a vu des progrès spectaculaires dans son travail visant à protéger la région de l'Intag, au nord-ouest de l'Équateur – qui comprend deux des 34 « zones biologiques sensibles » du monde, selon Conservation International – contre les effets d'un important projet de mine de cuivre mis de l'avant par la compagnie Ascendant Copper Corporation. En effet, à la fin de septembre de cette année, le ministre des Mines et du Pétrole annonçait que la compagnie faisait l'objet d'une interdiction de toute activité minière et de « relations communautaires » à l'intérieur de sa concession minière de Junín. Cette décision influera aussi sur la capacité de la compagnie d'effectuer l'étude d'impact environnementale relative à ses activités d'exploration, qu'elle n'a pas soumise de nouveau après qu'elle ait été rejetée en décembre 2006. La présence et les activités d'Ascendant sont soupçonnées d'illégalité, la compagnie ayant omis d'obtenir l'autorisation nécessaire de la municipalité de Cotacachi, tel que l'exige l'article 11 de la loi minière du pays, avant d'entreprendre ses opérations dans la région. Et ce, sans compter la controverse portant sur des irrégularités entourant l'acquisition des concessions minières comme telles par la compagnie et l'utilisation par celle-ci de paramilitaires de sous-traitance, prétendument « spécialistes du développement », afin d'intimider et d'attaquer la population qui s'oppose à ses opérations.

DECOIN a travaillé sans relâche pour contester ces activités, tant à l'intérieur de son propre pays qu'au Canada, le pays d'adoption de Ascendant Copper. Mines Alerte a contribué à rendre possible la visite au Canada de son porte-parole, Carlos Zorrilla, et l'a aidé à organiser des rencontres avec des parlementaires, des organismes de justice sociale et des actionnaires de Ascendant, en plus de faciliter ses contacts avec l'Ottawa Citizen, des médias indépendants et des journalistes à la pige. Lors d'une entrevue avec Mines Alerte vers la fin de sa visite, Carlos a déclaré : « Ma visite a été très satisfaisante, entre autres parce qu'elle m'a permis d'entrer en contact avec de nouveaux alliés et de passer le mot à d'autres organismes et à la population en général par des activités et de nouveaux articles. » Il a ajouté : « C'est important de savoir que le gouvernement et les principaux actionnaires sont informés des violations des droits de la personne qui découlent de la présence de la compagnie Ascendant. »

### ***La République démocratique du Congo : un exemple de pire cas dans la négociation des contrats***

Des entreprises canadiennes ont été impliquées à maintes reprises dans des cas de violation des droits de la personne et dans le pillage continu des ressources minérales (cuivre, cobalt, or, diamants) de la République démocratique du Congo (RDC) depuis les derniers jours de la dictature de Mobutu. Mines Alerte Canada a collaboré avec d'autres

groupes au Canada et à l'échelle internationale en vue d'amener ces entreprises à rendre compte de leurs actes, de renégocier des contrats inéquitable et d'établir des normes raisonnables en matière de comportement des entreprises.

Après des années de critiques nombreuses qui dénonçaient des contrats miniers très discutables accordant essentiellement aux entreprises minières un accès quasi illimité à d'immenses (et immensément rentables) gisements en échange d'un rendement extrêmement faible pour la RDC, le gouvernement congolais a créé une commission ministérielle, en avril dernier, dont le mandat était « d'examiner les contrats de partenariat et leur impact sur le redressement des dites entreprises et le développement national, de proposer, au besoin, des modalités de révision en vue de corriger ainsi les déséquilibres constatés et les vices y attachés » (arrêté ministériel no 2745/cab.min/Mines/01, 20 avril 2007).

À l'automne 2007, la presse apprenait grâce à une fuite que la Commission, qui avait terminé son rapport, subissait des pressions pour qu'elle modifie certains éléments de ses conclusions. En réaction à cette situation, une vaste coalition d'organismes non gouvernementaux et de droits de la personne – dont fait partie Mines Alerte – d'Europe, du Canada, des États-Unis et de la RDC a lancé un appel international demandant que le gouvernement de la RDC publie le rapport final et annonce des mesures à prendre pour assurer le suivi des recommandations de la Commission.

Mines Alerte a aussi participé au groupe de travail « Mettre un terme à l'exploitation économique » de la coalition Action mondiale pour le Congo, qui a lancé un appel international concernant les contrats appelé « Juste part pour le Congo ».

### ***Consolider nos liens avec l'Australie***

Au début de 2007, Catherine Coumans, de Mines Alerte, s'est rendue en Australie à l'invitation d'Oxfam Australie pour participer à la rencontre des ministres des mines de l'APEC (Coopération économique de la zone Asie-Pacifique). En plus de présenter une voix de la société civile aux représentants de l'APEC, Catherine a pris part à une manifestation à l'extérieur de la rencontre des ministres des mines sur les rejets de résidus miniers dans l'environnement riverain, elle a mené des entrevues avec les médias australiens sur des questions minières et elle a fait des présentations, conjointement avec Myke Magalang de Marinduque (Philippines) et Matilda Koma de Papouasie-Nouvelle Guinée devant des auditoires de Perth, Melbourne et Sydney.

### ***Nous aimerions remercier...***

Boreal Songbird Initiative  
Centre de recherche pour le développement international  
Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile  
Holly Hill Charitable Trust  
Inter Pares  
MSST Foundation  
Primate's World Relief and Development Fund  
Rainforest Action Network  
Tula Foundation

Pendant que Jamie Kneen profitait d'un congé parental au milieu de l'année, ses fonctions ont été assumées par Dawn

Paley, qui est à la fois militante de la justice sociale, chercheuse et journaliste.

### **Membres en 2007**

L'Alliance de la Fonction publique du Canada  
Ami(e)s de la Terre  
Bathurst Sustainable Development  
Bedford Mining Alert  
Citizens' Mining Council of Newfoundland  
Friends of the Stikine Society  
Inter Pares  
Comité canadien des ressources de l'Arctique (CARC)  
Développement et Paix  
Fonds humanitaire des Métaux  
Fonds de justice sociale des travailleurs et travailleuses de l'automobile  
Kairos : initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice  
La Nation Innu  
Nature Canada  
Northwatch  
Rivers Without Borders  
Sierra Club of Canada  
Société pour la nature et les parcs (SNAP)  
Yukon Conservation Society (YCS)

### Co-présidentes :

*Laura Calmwind, Thunder Bay, Ontario*  
*Marilyn Crawford, Godfrey, Ontario*

Trésorière : *Jean Symes, Ottawa, Ontario*

Secrétaire : *Earl Commanda, Ottawa, Ontario*

### Directeurs :

*Florence Catholique, Lutsel K'e, Territoires du Nord-Ouest*  
*Sarah Johnnie, Ross River, Yukon*  
*Ken Luckhardt, Toronto, Ontario*  
*David MacKinnon, Whitehorse, Yukon*  
*David Peerla, Thunder Bay, Ontario*  
*Gavin Perryman, Vancouver, Colombie-Britannique*  
*Kevin O'Reilly, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest*

### **Conseillers**

Stephen Hazell  
Isobel W. Heathcote, D. Ph.  
Moirra Hutchinson  
Ovide Mercredi  
Donna Mergler, D. Ph.  
L'honorable Lois M. Wilson, ministre  
Alan Young

### **Conseil d'administration**

#### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Présenté aux membres de MiningWatch Canada / Mines Alert Canada

Nous avons vérifié le bilan de MiningWatch Canada / Mines Alert Canada au 31 décembre 2007 et les états de l'évolution des actifs nets et des revenus et dépenses pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe aux administrateurs de l'organisation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par les administrateurs, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ottawa (Ontario)  
Le 30 janvier 2008

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP  
Comptables publics enregistrés



**MINING WATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA**

BILAN  
AU 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
<b>ACTIFS À COURT TERME</b>		
Encaisse	\$ 93 382	\$ 54 792
Investissement à court terme (note 2)	50 000	-
Débiteurs	3 472	11 084
À recevoir de Canary (note 4)	57 430	34 909
À recevoir de Mining Watch US (note 4)	-	28 517
Frais payés d'avance	2 669	1 385
	<u>\$ 206 953</u>	<u>\$ 130 687</u>
<b>PASSIFS À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer	\$ 22 951	\$ 15 441
Revenu reporté (note 3)	56 234	-
	<u>79 185</u>	<u>15 441</u>
<b>ACTIFS NETS</b>		
Fonds de prévoyance - intérieurement affectés (note 4)	\$ 50 000	\$ 50 000
Actifs nets non affectés	77 768	65 246
	<u>\$ 127 768</u>	<u>\$ 115 246</u>
	<u>\$ 206 953</u>	<u>\$ 130 687</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

**ACTIFS NETS**

**FONDS DE PRÉVOYANCE**

Solde - début de l'exercice	\$ 50 000	\$ -
Transfert des actifs nets non affectés (note 5)	-	50 000
Solde - fin de l'exercice	<u>\$ 50 000</u>	<u>\$ 50 000</u>

**ACTIFS NETS NON AFFECTÉS**

Solde - début de l'exercice	65 246	83 835
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	12 522	31 411
Transfert au fonds de prévoyance (note 5)	-	(50 000)
Solde - fin de l'exercice	<u>\$ 77 768</u>	<u>\$ 65 246</u>

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES  
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2007

	2007	2006
<b>REVENUS</b>		
Subventions	\$ 171 795	\$ 73 514
Générés par les programmes (note 4)	284 929	350 576
Subventions de fondations	-	56 266
Adhésions, intérêts et autres	12 611	16 881
	<u>469 335</u>	<u>497 237</u>
<b>DÉPENSES</b>		
Coordination des réunions du conseil	39 900	35 150
Congrès et réunions	33 102	27 574
Soutien technique	50 826	48 598
Publicité et publications	19 309	21 961
Programme international	79 148	78 504
Programme interne	156 573	179 405
Exploitation	17 589	13 352
Administration	60 366	61 282
	<u>456 813</u>	<u>465 826</u>
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES POUR L'EXERCICE</b>	<u>\$ 12 522</u>	<u>\$ 31 411</u>

## MINING WATCH CANADA / MINES ALERTES CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
LE 31 DÉCEMBRE 2007

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### a) Organisation

Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada a été incorporé sans capital-action le 11 juin 1999 en vertu des lois canadiennes. Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada est une organisation non gouvernementale spécialisée dans la promotion du développement responsable des mines et des ressources minérales. Dans ses activités nationales et mondiales, en appui aux organisations locales, Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada met l'accent sur l'intégrité économique, sociale, écologique et culturelle. L'organisation fonctionne sur une base non lucrative et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral ni à l'impôt provincial.

#### b) Immobilisations

L'organisation se conforme à la convention comptable qui consiste à inscrire à titre de dépense le coût des immobilisations acquises au cours de l'exercice. Pour le présent exercice, les dépenses reliées à l'acquisition d'équipement informatique et de fournitures se chiffraient à néant \$ (2006 : néant \$).

#### c) Constatation des produits

L'organisation se conforme à la méthode de comptabilisation des contributions.

#### d) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations font l'objet d'une révision annuelle et si des rajustements sont nécessaires, ceux-ci sont inscrits aux états financiers dans la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

### 2. INVESTISSEMENT À COURT TERME :

L'investissement à court terme consiste en un contrat de placement garanti encaissable qui vient à échéance le 10 octobre 2008 et porte un intérêt à taux variable. Le taux d'intérêt à la fin de l'année était de 3,55 %.

### 3. PRODUIT REPORTÉ

Le produit reporté représente les subventions reçus avant la fin de l'exercice et qui se rapportent à l'exercice suivant.

### 4. SERVICES ET TRANSACTIONS APPARENTÉS

Canary Research Institute for Mining, Environment and Health (Canary) a été incorporé sans capital-action le 3 novembre 2003 en vertu des lois canadiennes. Canary est un organisme de bienfaisance enregistré et n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le conseil d'administration de Canary est actuellement composé de deux administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et de trois autres administrateurs. Au cours de l'exercice 2007, 205 605 \$ (2006 : 182 606 \$) des revenus générés par les programmes de Mining Watch Canada / Mines Alerte Canada provenait de Canary. En date du 31 décembre 2007, il existe un montant à recevoir de 57 430 \$ de la part de Canary (2006 : 34 909 \$).

Les comptes de Canary n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de Canary au 31 décembre 2007 et des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date.

	2007	2006
<b>Canary</b>		
Actifs totaux	\$ 72 411	\$ 86 922
Passifs totaux	68 430	85 809
<b>Actifs globaux nets</b>	<b>\$ 3 981</b>	<b>\$ 1 113</b>
Revenus globaux	\$ 252 379	\$ 200 048
Dépenses globales	249 511	192 916
<b>Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice</b>	<b>\$ 2 868</b>	<b>\$ 7 132</b>

MiningWatch (MiningWatch US) a été incorporé en vertu de l'Oregon Nonprofit Corporations Act le 24 mars 2003. Le conseil d'administration de MiningWatch US est composé de trois administrateurs de MiningWatch Canada / Mines Alerte Canada et de deux autres administrateurs. Au cours de l'année 2007, 5 419 \$ (2006 : 31 554 \$) des revenus générés par les programmes de MiningWatch Canada provenait de MiningWatch US. En date du 31 décembre 2007, il existe un montant à recevoir de MiningWatch US de néant \$ (2006 : 28 517 \$).

Les comptes de MiningWatch US n'ont pas été consolidés dans les états financiers. Voici un résumé de la situation financière de MiningWatch US au 31 décembre 2007 et des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date.

	2007	2006
<b>MiningWatch US</b>		
Actifs totaux	\$ 12	\$ 35 268
Passifs totaux	-	29 267
<b>Actifs globaux nets</b>	<b>\$ 12</b>	<b>\$ 6 001</b>
Revenus globaux	\$ -	\$ 37 296
Dépenses globales	5 989	31 161
<b>Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses pour l'exercice</b>	<b>\$ (5 989)</b>	<b>\$ 6 135</b>

### 5. FONDS DE PRÉVOYANCE

En cours d'année 2006, l'organisation a décidé de mettre en place un fonds de prévoyance affecté aux fins internes de l'organisation. Le but de ce fonds est de faire face à des changements imprévus dans les finances de l'organisation et d'investir dans des projets pour lesquels aucun financement courant n'est disponible. Pendant l'année, l'organisation a transféré néant \$ dans ce fonds (2006 : 50 000 \$).

### 6. ENGAGEMENTS

L'organisation a un engagement de location à l'égard de locaux à bureaux qui expire le 30 avril 2009. Les paiements de location annuels, y compris les coûts de fonctionnement, sont d'environ 10 000 \$.